

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## FORMATION MESURE D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ



Afin de vous inscrire à une session de formation, veuillez cocher [X] la case correspondant à la date de votre choix ci dessous, remplir l'ensemble des champs applicables des sections 'Stagiaire', 'Organisme' et 'Contacts', dater et signer ce document puis le retourner à l'équipe GBS (gbs@cdc-biodiversite.fr).

### Choix de la/des session(s) de formation

Fondamentaux de la mesure d'empreinte biodiversité [ ] 05/02/25 en français en ligne  
[ ] 25/03/25 en anglais en ligne  
Tarif : **500€ HT** (soit 600€ TTC) [ ] 13/05/25 en français en ligne  
[ ] 10/06/25 en anglais en ligne  
[ ] 11/09/25 en français en ligne  
[ ] 20/11/25 en anglais en ligne  
Réduction pour les membres du Club B4B+ de 20%,  
soit 400€ HT (soit 480€ TTC)

GBS Niveau 1 : Appréhender le déroulé d'une mesure d'empreinte biodiversité [ ] 11/02/25 en français à Paris  
[ ] 02-03/04/25 en anglais en ligne  
[ ] 22/05/25 en français à Paris  
Tarif: **1 600€ HT** (soit 1 920€ TTC) [ ] 25-26/06/25 en anglais en ligne  
[ ] 18/09/25 en français à Paris  
[ ] 26-27/11/25 en anglais en ligne  
*Prérequis : Validation des Fondamentaux*

GBS Niveau 2 : Maîtriser l'outil GBS et conduire des évaluations d'empreinte biodiversité [ ] 25-26/02/25 en français à Paris  
[ ] 22-25/04/25 en anglais en ligne  
Tarif: **5 000€ HT** (soit 6 000€ TTC) [ ] 04-05/06/25 en français à Paris  
[ ] 08-09/10/25 en français à Paris  
[ ] 09-12/12/25 en anglais en ligne  
**3 500€ HT** (soit 4 200€ TTC) pour les membres du Club B4B+  
*Prérequis :*  
• Validation du Niveau 1  
• Détenion d'une licence GBS (incluse dans le tarif)  
• Pour les cabinets de conseil: adhésion Club B4B+ obligatoire

Finance : Aligner les activités financières avec les objectifs de préservation de la biodiversité [ ] 13/03/25 en français à Paris  
[ ] 11-12/06/25 en anglais en ligne  
[ ] 30/09/25 en français à Paris  
Tarif: **1 600 €HT** (soit 1 920€ TTC) [ ] 03-04/12/25 en anglais en ligne

Mise à jour des compétences & connaissances des assessseurs GBS [ ] 05/11/25 en anglais en ligne  
Tarif: **500 €HT** (soit 600€ TTC)  
*Prérequis:*  
• Validation du GBS Niveau 2  
• Licence GBS en cours de validité

### Stagiaire(s)

#### Stagiaire N°1

Nom :  
Prénom :  
Téléphone portable :  
Adresse mail :  
Fonction :

#### Stagiaire N°2 (si existant)

Nom :  
Prénom :  
Téléphone portable :  
Adresse mail :  
Fonction :

### Organisme

Dénomination sociale :  
Adresse siège social :  
Adresse mail de facturation :  
Adresse postale de facturation :  
N°TVA intracommunautaire (si UE hors France) :  
Numéro de SIRET (si français) :  
Numéro de commande interne :  
Secteur : [ ] Agriculture [ ] Construction [ ] Consulting [ ] Distribution [ ] Energie [ ] Environnement [ ] Services financiers [ ] Manufacture [ ] Extraction de matières premières [ ] Immobilier [ ] Autre :

### Contacts

#### Personne signataire de la **commande**

• NOM & Prénom :  
• Fonction :  
• Téléphone portable :  
• Adresse mail :

#### Personne signataire de la **convention**

• NOM & Prénom :  
• Fonction :  
• Téléphone portable :  
• Adresse mail :

**Merci d'adresser votre bon de commande par mail à gbs@cdc-biodiversite.fr**

**Modalités de règlement** : Le règlement es à effectuer sous 30 jours à réception de la facture par virement bancaire.  
Coordonnées bancaires : IBAN FR58FR584003 1000 0100 0035 0517 W84. BIC CDCGFRPPXXX.

Afin de garantir le bon déroulement de la formation, nous attirons l'attention des participants sur la nécessité de respecter les prérequis de la formation choisie. Ces prérequis sont indiqués sur nos descriptifs de formation et dans le présent bon de commande.

Les informations recueillies par CDC Biodiversité dans le cadre du Club font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDC Biodiversité à des fins de gestion et d'animation du Club. Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et mise à jour, et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE, les Membres s'engagent à informer les personnes physiques dont ils transmettent les données à caractère personnel à CDC Biodiversité (i) que ces personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, (ii) qu'elles peuvent accéder aux informations les concernant en s'adressant référent RGPD à l'adresse rgpd@cdcbiodiversite.fr (iii) qu'elles peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant et (iv) qu'elles peuvent définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès.

**La signature de ce formulaire d'inscription vaut inscription aux sessions de formation sélectionnées** - sous réserve de confirmation de places disponibles par CDC Biodiversité - et acceptation des conditions générales de vente indiquées ci-après.

Fait à : Signature et cachet :  
Le :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## FORMATION MESURE D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

### 1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles CDC Biodiversité s'engage à vendre une prestation de formation à l'outil GBS.

2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du et notamment dans ses conditions générales d'achat.

3. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

4. CDC Biodiversité peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier.

### 2. DÉFINITIONS

-Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans les descriptifs disponibles réalisée dans nos locaux, ceux de nos partenaires ou à distance (classes à distance, classes virtuelles);

-Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client sur le site du Client, dans d'autres locaux ou à distance (classes à distance, classes virtuelles);

-Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

- : personne physique qui bénéficie de la formation.

### 3. FORMATION E-LEARNING

3.1. Le E-learning consiste en la dispensation de formation à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace dédié et sécurisé.

Dans ce cadre, CDC Biodiversité consent au Client :

-l'accès au service de la plateforme de formation au profit de l'utilisateur final, défini comme personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder aux modules.

3.2. Accès aux modules

A la réception du bon de commande signé, CDC Biodiversité valide le compte de la plateforme d'e-learning que le Stagiaire aura précédemment créé. Par cette validation, CDC Biodiversité donne accès au(x) module(s) et à la/aux session(s) de formation choisie(s) par le(s) Client(s).

3.3. Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf disposition particulières, les droits d'utilisation du ou des module(s) sur la plateforme sont concédés pour:

-une durée de 24 mois à compter de la réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par CDC Biodiversité

-Un nombre défini d'utilisateurs

-La version disponible du ou des module(s) E-learning à la date d'acceptation de la commande par CDC Biodiversité.

3.4. Périmètre des utilisateurs

Les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au(x) seul(s) client(s) signataire du bon de commande.

3.5. Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe créés par le(s) Stagiaires(s) sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client(s). A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. Le Stagiaire(s) informera sans délai CDC Biodiversité de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, CDC Biodiversité se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

3.6. Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Les supports de formation sont disponibles en anglais, et les sessions sont animées en français et/ou anglais selon les modules de formation. La durée de formation est donnée à titre indicatif.

CDC Biodiversité se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. CDC Biodiversité pourra fournir au Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

3.7. Garanties

CDC Biodiversité s'engage à tout mettre en oeuvre pour permettre l'accès à sa plateforme d'E-learning, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet. Le Client s'engage à informer CDC Biodiversité dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. CDC Biodiversité fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par CDC Biodiversité liée à une intervention de maintenance corrective ou évolutive, CDC Biodiversité pourra interrompre temporairement l'accès. CDC Biodiversité s'efforcera de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à CDC Biodiversité. CDC Biodiversité prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

3.8. Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur le(s) module(s)

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livrés) et le bon de commande signé par le Client. Par « anomalie » on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s). CDC Biodiversité ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule CDC Biodiversité peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants :

-Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de CDC Biodiversité

-Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par CDC Biodiversité

-Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

### DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

#### 4. TEST PREALABLE ET PRE-REQUIS TECHNIQUES

Les cas échéant, un test de pré-requis de connaissances ainsi que de la compatibilité technique du matériel sera préalablement effectué avant la signature du bon de commande entre CDC Biodiversité et un représentant du Client qui s'assurera de la capacité pour le Client et l'habilité à pouvoir suivre la formation.

#### 5. RESPONSABILITÉ

5.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le Stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

5.2. CDC Biodiversité ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les Stagiaires.

5.3. Il appartient au Client/Stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

#### 6. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

6.1. Les prix sont indiqués sur le formulaire d'inscription et la convention. Ils sont indiqués nets de taxes et taxes incluses, CDC Biodiversité étant assujettie à la TVA à hauteur de 20%.

6.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande. Une facture est adressée au Client à l'issue de la formation.

#### 7. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, CDC Biodiversité se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et /ou à venir, ainsi que les accès à la plateforme.

#### 8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

8.1. Un e-mail contenant une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressé au Client. CDC Biodiversité ne peut être tenue responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du Stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est disponible à la demande du Stagiaire et/ou Client après chaque formation.

#### 9. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, CDC Biodiversité sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque contrepartie.

#### 10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE - ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.1. Par le Client personne physique ou personne morale:

-Lorsque la demande d'annulation est reçue par CDC Biodiversité entre 30 et 15 jours calendaires avant la date de début de la formation, CDC Biodiversité facture 30 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

-Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 5 jours calendaires avant la date de début de la formation, CDC Biodiversité facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

-Dans le cas où la demande est reçue moins de 5 jours calendaires avant le début de la formation, CDC Biodiversité facture 100% du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

-Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du Stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

-Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation.

-Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

10.2. Par CDC Biodiversité

-CDC Biodiversité se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

-En cas d'annulation par CDC Biodiversité, rien n'est facturé au Client.

-En cas de report, CDC Biodiversité propose de nouvelles dates : si le Client les accepte, la formation lui sera facturée comme prévu ; si le Client les refuse, aucune facturation n'aura lieu.

-En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

-Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

#### 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CDC Biodiversité est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, en particulier le logiciel GBS et les bases de données utilisées dans le GBS), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à CDC Biodiversité. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par CDC Biodiversité est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle. La participation à la formation GBS niveau 2 et l'utilisation par le Client des packages R présentés en formation sont soumises à l'achat de la licence GBS appropriée (incluses dans le prix de la formation GBS Niveau 2). En aucun cas le Client ne pourra assister à la formation GBS niveau 2, utiliser ou conserver ces packages en l'absence de détention de licence.

#### 12. CONFIDENTIALITÉ

CDC Biodiversité, le Client et le Stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

#### 13. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par CDC Biodiversité, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable; à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.